



# CAPL du 5 décembre 2016

## DECLARATION DE BOYCOTT

Ces CAP se tiennent dans un contexte économique et social très tendu qui rejaillit toujours sur le fonctionnement de l'Etat. La loi de finances 2017 en est la preuve puisqu'une nouvelle fois la DGFIP perdra 1800 emplois soit près de 60% des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique alors même que nous ne représentons qu'à peine plus de 5% de ces emplois.

Pour notre DDFIP 02 ce sont encore 20 emplois qui disparaissent. Vous le savez, nous vous l'avons rappelé à l'occasion de la liminaire de boycott du dernier CTL, les services sont exsangues et les alertes se multiplient.

Vos nouvelles fermetures de trésoreries à l'ordre du jour des CAPL 1,2 et 3 d'aujourd'hui, ne sont rien d'autres qu'une des déclinaisons de ces suppressions d'emplois massives.

Dans l'esprit de nos décideurs, il ne fait nul doute que ce massacre doit continuer : le maillage territorial de notre Administration ne fait pas bon ménage avec la réduction des coûts que l'on exige de nous pour redistribuer au monde du capital.

La CGT continuera à s'opposer à toute réduction du Service Public, des missions et du maillage de la DGFIP pour le bien des usagers comme pour celui de ses agents.

Pour en arriver plus précisément aux CAPL d'aujourd'hui, vous pourrez constater qu'il n'est pas si simple que cela de fermer, transférer, restructurer. Car derrière ces mots, il y a des agents qui ont des droits qui doivent être respectés.

Les emplois B et C ont été confondus dans un grand nombre de service pendant des années.

Ainsi, à la Trésorerie de Condé en Brie 2 agents C sont affectés sur des emplois B au TAGERFIP. Ils se retrouvent donc ALD avec des garanties fictives car aucun poste n'est vacant sur la RAN.

La CGT exige que soient précisées les règles que vous appliquez pour pastiller un agent sur telle ou telle fonction, notamment dans les services à faible effectif, où les agents sont de facto polyvalents.

Ces CAPL sont par-ailleurs l'occasion de dénoncer à nouveau la situation des Chefs de Postes qui se retrouvent ALD sans autre garantie qu'une majoration d'ancienneté pour le mouvement national de mutation.

Nous dénonçons également les modifications apportées par la DG, sans aucun dialogue social, sur les droits et garanties accordés aux agents en matière de mutation ou suite à suppression d'emplois.

Enfin, nous dénonçons avec force la remise en cause par la DG des conditions d'exercice de leurs mandats pour nos élus et représentants nationaux.

Supprimer les remboursements de frais des suppléants, c'est diminuer de fait les possibilités de préparation et de défense des dossiers dans des conditions satisfaisantes.

Un recul inadmissible dans un contexte où les agents ont plus que jamais besoin d'être défendus.

La CGT ne participera pas aux CAP d'aujourd'hui afin de dénoncer :

- Les suppressions d'emplois,
- La destruction du maillage territorial
- Le recul des droits des représentants du personnel.
- Les réductions de garanties suite à suppression d'emplois.

Laon, le 5 décembre 2016